



Nouvelles de Bonson

JUILLET 2016

EDITO

Le budget 2016 qui vous est présenté dans les pages suivantes met en évidence trois points essentiels :

- une gestion précise des finances communales qui nous permet de développer un programme d'investissement important sans augmenter la fiscalité communale et sans avoir recours à l'emprunt, malgré des baisses de dotation de l'Etat conséquentes.
- la nécessité d'obtenir de nos partenaires institutionnels les aides financières indispensables et minimiser ainsi la part communale.
- la volonté de répondre au mieux aux attentes de la population, d'entretenir notre patrimoine et de développer des projets d'avenir.

Dans ce cadre, un certain nombre de programmes ont été retenus à propos desquels nous concentrons nos efforts pour qu'ils soient réalisés avant la fin de l'année 2016.

Ainsi, l'engagement de la première tranche de travaux de rénovation des réseaux et de réhabilitation des rues du village est prévu pour le dernier trimestre de cette année. Il s'agit dans un premier temps de traiter la place Maurice Scoffier et la rue Ve Lou Cre. L'étude concernant la rue de la Tour et la place de l'Eglise est engagée.

Dans le même temps nos réflexions et actions portent sur:

- le développement de la filière oléicole avec l'installation effective d'un oléiculteur sur les parcelles communales et l'étude engagée sur la production d'huile d'olives par un dispositif de "chaîne continue". Il s'agit là de perpétuer nos traditions fondées sur un verger d'oliviers remarquable, fruit du travail de nombreuses générations, mais aussi d'avoir une vision d'avenir en renforçant la spécificité de notre commune.
- le soutien au commerce de proximité, élément essentiel à la qualité de vie et à la création de lien social au sein de notre commune. Le déplacement de l'épicerie vers l'entrée du village s'inscrit dans cette volonté. Réjouissons nous, aussi, de l'installation de la "Table de Bonson" au cœur du village. A ces deux commerces, j'adresse avec le Conseil municipal tous nos vœux de réussite.

Le 21 avril dernier, en présence du Président du Conseil Départemental que je remercie, a été inaugurée la digue du Gabre. Cette inauguration concrétise les travaux de mise en sécurité des personnes et des biens de ce quartier auquel je suis, nous sommes, très attachés.

Après avoir vécu la 14^{ème} édition remarquée du Festival du Peu, notre commune s'apprête à vivre les fêtes traditionnelles et appréciées qui rassemblent dans le même élan toute une population: le 14 juillet, la fête du Gabre, la Saint-Benoît. Je tiens d'ores et déjà à remercier les associations et bénévoles pour leur dévouement et souhaite que la convivialité, la sérénité et l'amitié accompagnent ces merveilleux moments.

Jean-Marie AUDOLI - Maire de Bonson

Un acte inimaginable de violence et de cruauté a ébranlé la France, plus particulièrement Nice, le 14 juillet en fin de soirée. Des innocents ont péri, d'autres souffrent dans leur chair et dans leur âme, des familles entières sont dans la douleur. Toutes nos pensées vont vers ces victimes.

Nous n'aurions jamais imaginé que "la Prom", comme disent les niçois, soit le théâtre d'une telle tragédie. Après Paris, Bruxelles et bien d'autres endroits dans le monde, notre belle ville de Nice est touchée.

Une grande peine, une indicible émotion, un profond malaise nous étreignent depuis cette soirée du 14 juillet.

Plus que jamais il nous faut rester unis et solidaires pour appréhender l'avenir avec détermination et défendre les valeurs fortes, auxquelles nous sommes tous très attachés, que sont la Liberté, l'Egalité, la Fraternité.

Jean-Marie Audoli — Maire de Bonson.

QUELQUES DATES À VENIR

Dates	Festivités
13 juillet 2016	Soupe au Pistou - La Pignata
14 juillet 2016	Concours de boules - La Pignata
23 juillet 2016	Fête du Gabre
19 au 23 août 2016	Saint-Benoît - La Pignata
16 octobre 2016	Saint-Hospice - La Pignata

Nota Bene

Ce calendrier peut être
sujet à modifications

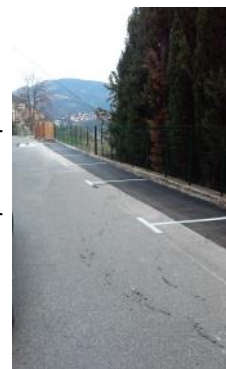
STATIONNEMENT

Depuis quelques temps déjà, la commune s'est dotée de places de stationnement supplémentaires, allée Léon Roux.

Le stationnement étant une compétence de la Métropole, les travaux ont été pilotés par la subdivision Centre de Nice-Côte d'Azur.

En savoir plus...

Travaux réalisés le 01/03 et le 10/03 par l'entreprise Scoffier.



ENTRÉE DU VILLAGE

La Métropole Nice Côte d'Azur, a réalisé mi-juin des travaux à l'entrée du village en créant de nouvelles places de parking.



DIVERS

Travaux effectués : Bordure et route aux Amandiers
Débroussaillage des chemins ruraux par Bruno, Olivier et Force 06 -

FORAGE DOMESTIQUE

Depuis le **1er janvier 2009**, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un **ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique** doit **déclarer** cet ouvrage ou son projet en mairie.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les **ouvrages domestiques, existants ou futurs**, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

Pour cela vous devez remplir le formulaire CERFA 13837-02 disponible sur le site du ministère : www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-forages-domestiques-.html

DÉBROUSSAILLEMENT

L'été est là, et avec la chaleur estivale les risques d'incendie se multiplient. Afin de vous protéger et protéger votre maison, pensez à débroussailler. C'est une OBLIGATION (art L.134-6). Vous devez débroussailler à 50 mètres de votre habitation et à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès.



En savoir plus...

www.departement06.fr



TRI DES DECHETS

Les services de la Métropole Nice Côte d'Azur sont venus installer un composteur à l'école des Amandiers et ont montré aux enfants (et aux adultes) comment l'utiliser.

Après quelques semaines, les enfants ont pris l'habitude d'y jeter leur trognon de pomme ou autres déchets compostables.

UN COMPOSTEUR



CHAPELLE ST HOSPICE

Les employés de la Métropole Nice Côte d'Azur, Bruno et Olivier, ont récemment fait quelques travaux de rénovation et d'entretien de la Chapelle St Hospice.

La commune mène également une étude afin de restaurer la chapelle St Jean située au bout de la rue Basse dont le toit doit être réhabilité.



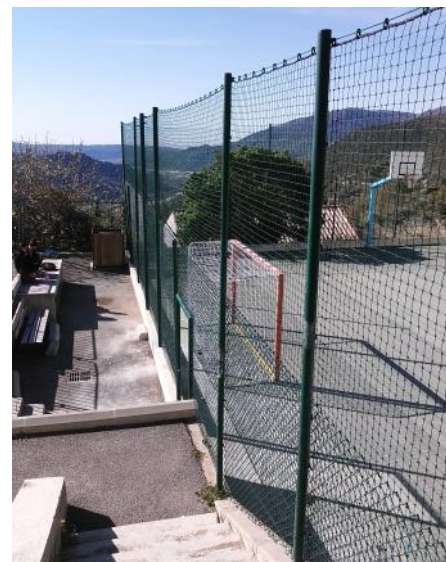
UN NOUVEAU GRILLAGE POUR LE STADE



Le grillage du stade a dernièrement été restauré par la Société Grillage de Provence, pour un montant de 5445.61 €. Les travaux ont été réalisés du 4 au 10 avril 2016.

Gageons que les utilisateurs en prendront soin et que ce grillage ne subisse pas le même sort que le banc qui a été détérioré récemment...

Avant..... Maintenant



LE ROLLE DE BONSON

« Le Rolle de Bonson » & « Oenol'eg 06 », rencontre au Domaine du Mont Leuze

Une première pour « Le Rolle » cette rencontre avec le club d'oenologie « Oenol'eg 06 » présidé par notre ami Guy Ballestra.

Ce dernier, associé au président du « Rolle » Pierre Salles, souhaita la bienvenue à l'assemblée et remercia toutes les personnes et mécènes qui se sont associées à la réussite de cette journée de rencontre.

Bien sur pour les disciples de Bacchus et d'Épicure cette première prise de contact ne pouvait se faire que lors d'un déjeuner rehaussé des meilleurs vins et spiritueux mais, toujours, avec modération. Déjeuner servi dans un cadre féerique que celui du « Domaine du Mont Leuze » au cours duquel les discussions allèrent bon train et, sans doute, quelques nouvelles amitiés ont du se nouer. Repas et service furent parfaits.

Avant de se quitter, à l'unanimité, tous sont d'accord pour réitérer ce grand moment d'amitié et de partage.

JM Moreau



T. A. D

TRANSPORT A LA DEMANDE.

permet d'avoir un itinéraire qui vous convient aux horaires qui vous conviennent (en fonction des réservations enregistrées).

- Fonctionne **sur réservation de 8h à 19h45 du lundi au samedi.**

Téléphone : **0800.06.01.06** (appel gratuit depuis un poste fixe).

- **Attention** : les réservations s'effectuent obligatoirement avant 16 h 45 pour une course le lendemain (avant 16 h 45 le vendredi pour une course le lundi) Pensez à réserver votre retour.

- Tarification : **1,50 € le voyage** ou Ticket Azur 1,50 € avec correspondance sur une autre ligne régulière ou sur le réseau urbain.

- **Plusieurs bassins de vie desservis** dans tout le département :

- [Bassin des BALCONS DU VAR](#)
- [Bassin du CHEIRON-ESTERON](#)



En savoir plus...

www.departement06.fr ou au **0800.06.01.06** (appel gratuit depuis un poste fixe)

FESTIVAL DU PEU 2016

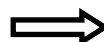
Une 14^{ème} édition réussie



Vernissage, avec les artistes et les membres de l'Association du Festival du Peu.



Réalisation de l'œuvre collective, à partir des matériels des Bonsonnois.



Clôture du Festival et repas de rue.



LA PIGNATA

L'association la Pignata a tenu son Assemblée Générale le 29 mars dernier.

Photo J2M



FETE DE L'OLIVIER

La fête de l'Olivier s'est déroulée cette année du 4 au 5 juin. Le samedi soir « No Name Country » nous a gratifié d'une belle démonstration avant les Pan Bagnats et la soirée DJ. Le lendemain sous une météo semi clémente, les exposants ont pu présenter leurs produits et suite au dépôt de gerbe au Monument aux Morts, les résultats du concours d'huile, de pâte et d'olives ont été prononcés. La journée s'est prolongée par la traditionnelle Brissaouda de Simone et les barons / ratatouille de toute l'équipe de la Pignata. (Photos J2M)



OLÉICULTEUR

La commune de Bonson en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, la Région et la Métropole Nice Côte d'Azur,

ont mis en place un projet d'envergure afin de revaloriser les oliveraies communales en vue d'installer un agriculteur sur la commune qui prendrait en charge la gestion de 2 oliveraies.

La signature du bail a eu lieu le 27 avril en la Mairie de Bonson.

Xavier Geoffroy est donc en charge de l'exploitation des 2 oliveraies de la commune représentant pas moins de 300 oliviers. Une demande de classification BIO a été faite et obtenue.



(Photo J2M)

DIGUE DU GABRE

Inauguration de la Digue du Gabre le 21 avril 2016

en présence de Eric CIOTTI Député, Président du Département 06 ; Adolphe COLRAT Préfet des Alpes-Maritimes ; Jean-Marie AUDOLI Maire de Bonson ; Charles-Ange GINESY Député-Maire de Péone-Valberg - 1er Vice-président du Département ; Anne SATTONET Vice-présidente du Département - Première adjointe au Maire de Vence ; Joseph SEGURA Conseiller départemental - Maire de Saint-Laurent-du-Var - Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur ; Pierre-Guy MORANI Ancien conseiller général Ancien Maire de Gilette ; Patricia DEMAS Maire de Gilette



ETAT CIVIL

Naissances :

26/05/2015 Mila BONO fille de Lisa GATINEAU et de David BONO

28/06/2015 Chiara AUTIE fille de Maéva SAUTOU et de Jérémy AUTIE

05/08/2015 Eloïse SOLBES fille de Laurent et Vanessa BACCHERETTI

05/09/2015 Aaron HASSANI fils de samad et de Jacqueline BEITES FONTENELLE

02/11/2015 Malia DRAGONI fille de Fabien et Maéva BEAUDOUIN

08/02/2016 Emma LEMOUTON fille de Christophe et Delphine LEMOUTON

15/04/2016 Tom VILLON fils de Julien VILLON et Carole CALLET— Arrière petit fils de Simone et Roger

20/04/2016 Grégory MAGNEE fils de Frédéric et Véronique

Mariages :

08/08/2015 AUDOLI Florent et MARTIGNON Elodie

19/09/2015 Noëmi FONTANIER et Christophe GROESSER

09/07/2016 Gaëlle FINO et Romain PALLINI

16/07/2016 Nadège GONTHIER et Fabien MAZIERES

Décès :

SANTI Louis — THOMANN André le 27 juin 2015— 01/11/2015 BELLONE Simone—

28/11/2015 MANUKIEVITCH Michel— Février 2016 TASSI Sandrine



EPICERIE

Dans sa séance du 12 juillet 2016, le Conseil Municipal à la majorité, 11 voix pour et 1 abstention, a approuvé la délibération suivante :

Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et Madame Rita FRAISSINET

La Commune de BONSON est propriétaire d'un bâtiment communal situé à l'entrée du village dans le quartier dit du Barbant. Ce bâtiment communal comprend deux niveaux. Le 1er niveau abrite le moulin à huile communal. Le second niveau fait office de foyer rural. Ce bâtiment appartient au domaine public de la Commune de BONSON.

La Commune de BONSON est également propriétaire d'un local communal situé au centre du village lequel est mis à disposition de Madame Rita FRAISSINET qui y exerce son activité d'épicerie, avec un bail commercial depuis le 06 juillet 2012.

La Commune de BONSON entend développer et mettre en valeur son patrimoine remarquable et ancestral et notamment entend protéger et promouvoir la vocation oléicole spécifique de la Commune. A ce titre, la Commune de BONSON a programmé un projet de mise en conformité de l'actuel moulin à huile.

En effet, dans la continuité de l'installation d'un oléiculteur récemment concrétisée par la Commune, a été engagée une étude portant sur un projet de trituration des olives par le dispositif dit de la « chaîne continue », adapté aux besoins communaux. La concrétisation de ce projet de réhabilitation du moulin à huile nécessite une planification sur deux ou trois ans laquelle implique préalablement à tous travaux une étude spécifique sur la mise en place de la chaîne continue. Cette étude technique est imminente et s'inscrit dans les besoins de modernisation du moulin à huile.

Dans l'intervalle et afin de répondre à une demande expresse de Madame Rita FRAISSINET, qui souhaite renforcer et étendre sa zone de chalandise, la Commune de BONSON entend autoriser de manière précaire l'installation de l'actuelle épicerie dans le local abritant le moulin à huile de la Commune. Par suite, la présente occupation temporaire du domaine public a pour but de transférer l'épicerie au sein du local abritant le moulin à huile communal afin de consolider l'attractivité de ce commerce de proximité au regard d'une meilleure visibilité.

A l'issue de l'étude technique engagée par la Commune et sous réserve de l'avis favorable du Conseil Municipal, le dispositif de trituration en « chaîne continue » trouvera sa place soit au sein d'un équipement spécifique attendant au moulin, soit dans l'actuel moulin à huile communal ce qui nécessiterait alors de mettre fin à l'occupation temporaire du domaine public accordée à Madame FRAISSINET. Dans ce cas, Madame FRAISSINET Rita, devra exercer son activité d'épicière en un autre lieu que celui objet des présentes, au sein d'un équipement spécifique, construit par la commune, proche du moulin à huile, dans le cadre d'un bail commercial à préciser.



La présente convention d'occupation précaire s'inscrit dans ce cadre afin de pouvoir faire évoluer les projets concernés et préserver en parallèle la qualité de vie de la population ainsi que la valorisation du patrimoine oléicole de la commune.



PLU METROPOLITAIN

L'ambition pour Nice Côte d'Azur est de construire, en collaboration avec chaque commune, un territoire d'équilibre entre mer et montagne, attractif et innovant, compétitif et solidaire, et respectueux de son environnement.

Le PLU métropolitain (« PLUm ») vise ainsi à renforcer la capacité du territoire à faire face aux défis de l'emploi, du logement et des déplacements dans le respect de la préservation des espaces naturels, du cadre de vie et des équilibres écologiques.

Le PLU métropolitain se doit d'être un outil au service de cette ambition, couvrant toutes les communes de son territoire, avec la volonté de mettre en valeur l'identité et les spécificités de chacune d'elles.

Le PLU métropolitain tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU) et garantira ainsi la cohérence entre l'aménagement du territoire et les déplacements.

Nous vous rappelons que la concertation est en cours et que les documents relatifs au PLUm et le registre destiné à y recueillir vos remarques sont disponibles à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouvertures au public habituelles. N'hésitez pas à venir prendre connaissance de ce que pourra être le futur PLU de Bonson.



PRINTEMPS DE LA POÉSIE - 19 MARS 2016

C'est sous un magnifique soleil de printemps que cette journée de la poésie a débuté.

Le thème du printemps des poètes cette année était le Grand 20ème.

Au programme, installation de Gaia (La terre) et des drapeaux créés par les enfants de l'école des Amandiers et par les adhérents de la médiathèque sous l'impulsion de l'Artiste ARELA. Un recto unique représentant Gaia, et des versos tous différents représentant ce qui nous rend unique.

Le projet complet est consultable sur le site www.arel.e-monsite.com

Au sein de la médiathèque étaient diffusées les vidéos des poèmes dits par les enfants.

Puis vient la place au spectacle avec une première partie mélangeant poésie et musique.

Nous recevions Claude Artès (poète), et Emeline Chatelin (harpiste). Ils ont captivé adultes et enfants, par le subtil mélange de leurs arts. La harpe a subjugué les grands mais encore plus les enfants par son esthétisme et sa sonorité.

En seconde partie, l'association Bonsonnoise « *En faim de contes* » nous a proposé comme à son habitude une belle envolée poétique et contée. Merci à toutes pour votre talent et implication.

Nous avons terminé par le traditionnel chocolat chaud accompagné des succulents gâteaux de Rita.

Encore une belle édition poétique et artistique cette année. Merci aux parents (pas assez nombreux malheureusement) qui sont venus voir le travail de leurs enfants et qui sont restés aux spectacles. Merci aux artistes, aux enfants et aux enseignantes pour leur participation.



Merci aux équipes de la commune de Bonson et au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour leur aide technique et financière pour pouvoir vous offrir une belle programmation. A l'année prochaine...

Cédric Lebouteiller



MAIRIE DE BONSON

Village
Place Désiré Scoffier
06830 BONSON

Téléphone : 04 93 08 58 39
www.bonson.org
Messagerie : mairie-bonson@wanadoo.fr

LA TABLE DE BONSON

Bienvenue au nouveau commerce Bonsonnois :

« **La Table de Bonson** » ; un nouveau lieu de convivialité implanté place Maurice Scoffier.

À **La Table de Bonson**, vous trouverez : des petits déjeuners, des plats traiteur, de la charcuterie, des pizzas à emporter ou à consommer sur place et beaucoup d'autres choses de qualité !...

L'ouverture s'est déroulée le 21 juin à l'occasion de la fête de la musique.

Retenez bien le N° : **04.92.08.12.65**

